



TARIFS 2026-2027

ENTRÉE EN CLASSE DE CM1

CONTRIBUTION ANNUELLE DES FAMILLES

Une contribution annuelle est demandée à tous. **Les ressources à prendre en compte sont celles du couple, même si un membre du couple n'est pas le parent de l'enfant.** Vous pouvez estimer votre contribution annuelle, à l'aide de la formule et du tableau ci-dessous :

$$\text{Résultat} = \frac{\text{revenu fiscal de référence connu}}{\text{Nombre d'enfants à charge} + 2}$$

Lors de l'inscription/réinscription de votre enfant, les derniers avis d'imposition du foyer sont demandés.
Attention en l'absence de ces documents, c'est la catégorie la plus élevée qui sera attribuée.

Résultat	Cat.	Contribution	Tarifs mensuels* (frais annexes compris)
0 à 4 048	A	393,34 €	59,22 € / mois
4 049 à 5 368	B	521,61 €	73,47 € / mois
5 369 à 6 688	C	552,90 €	76,94 € / mois
6 689 à 8 272	D	584,20 €	80,42 € / mois
8 273 à 9 152	E	625,95 €	85,06 € / mois
9 153 à 12 048	F	714,60 €	94,91 € / mois
	G	808,50 €	105,34 € / mois

Remise accordée sur la contribution annuelle de la famille pour la scolarisation dans notre établissement et dans d'autres établissements d'enseignement catholique de plusieurs enfants : 5% pour deux enfants, 10% pour trois enfants et 15% à partir du 4^{ème} enfant. Pour en bénéficier, fournir avant le 15 septembre un certificat de scolarité.

*Les tarifs mensuels sont calculés sur une base de 9 mois (d'octobre à juin) et comprennent la contribution des familles et les frais annexes (hors frais facultatifs).

Frais annexes (compris dans les tarifs mensuels) :

Cotisations reversées à l'Enseignement Catholique	38,00 €
Assurance scolaire	8,60 €
Culture humaniste et religieuse	10,00 €
Outils de communication (Ecole Directe, SMS, frais postaux...)	15,00 €
Fournitures, fichiers pédagogiques et activités à la journée	68,00 €
FACULTATIF : Cotisation APEL	25,00 €

L'assurance scolaire obligatoire : L'Institution Notre Dame a fait le choix de souscrire auprès de la Mutuelle Saint Christophe, spécialiste de l'assurance scolaire, une assurance pour l'ensemble de ses élèves.

Cotisation APEL (Association des Parents d'Elèves) : cette cotisation annuelle facultative comprend l'adhésion à l'association ainsi que l'abonnement au magazine "Famille et Education" qui propose tous les deux mois aux parents abonnés des informations et des conseils sur la scolarité et les grandes questions éducatives.

Fournitures : cahiers, protège-cahiers, classeurs, feuilles, porte-vues et consommables pour travaux manuels.

PRESTATION DE RESTAURATION :

Il s'agit en effet d'un système de prépaiement, aucune facture n'est établie. Les familles doivent créditer la carte d'un minimum de 10 repas et veiller à l'alimenter régulièrement tout au long de l'année. La carte sera débitée lors du passage de l'enfant au restaurant scolaire.

Un accompagnement particulier est mis en œuvre pour l'accueil de vos enfants entre 11h45 et 13h30.

Le prix de la prestation pour les CE2 est de **6,85€**.

ACCUEIL PERISCOLAIRE A L'ECOLE : LE MATIN A PARTIR DE 7H30 ET LE SOIR JUSQU'A 18H30

Accueil périscolaire du matin : 2,90 €

Étude : 5,00 €

Un paiement régulier sur internet est demandé. En cas de retard, une facture de régularisation sera émise à chaque période de vacances et à payer le 10 du mois suivant en une seule échéance. Le paiement sera alors effectué en fonction du choix fait pour la facture annuelle.

MODE DE RÈGLEMENT

Par prélèvement automatique : sur 9 mois (d'octobre à juin)

Paiement en ligne ou par chèque : échéance trimestrielle (octobre, janvier et avril)